

Informations essentiels

À faire avant votre rendez-vous pour le notaire!

- ☐ Transfert du compte d'Hydro-Sherbrooke ou Hydro-Québec.
<https://moncomptehydro.sherbrooke.ca> ou <https://www.hydroquebec.com>
- ☐ Effectuer votre changement d'adresse pour votre casier postal.
<https://www.canadapost-postescanada.ca> ou au **1-866-607-6301**.
- ☐ Commander vos bacs roulants (poubelle, recyclage et compost)
Trouver votre bureau d'arrondissement: <https://cartes.ville.sherbrooke.qc.ca/carteGlobale/>
- ☐ Souscription à une assurance maison

*Pour les procédures complètes de ces étapes, rendez vous dans le guide Bienvenue Chez-vous!

Service Après-Vente

Pour tout problème concernant votre maison, veuillez remplir le formulaire ci-dessous ou scanner directement le code QR.

<https://www.belleau.ca/nous-joindre?service=apres-vente>



Garantie GRC

1 an sur les malfaçons

- Malfaçon = Travail mal fait ou mal exécuté, compte tenu des normes applicables. Ces normes se trouvent dans les conditions contractuelles et les règles de l'art.
- Si les défauts d'exécution sont apparents, ils doivent être dénoncés dans le document que vous remplissez au moment de l'inspection, soit la pré-réception de votre maison.

3 ans sur les vices cachés

- Vice caché : Avant la vente, être inconnu de l'acheteur et posséder une certaine gravité (rendre le bien impropre à l'usage auquel on le destine ou diminuer tellement son utilité que l'acheteur ne l'aurait pas acheté ou n'aurait pas donné si haut prix.)

5 ans sur les vices de conception/construction

- Vice de construction/conception : Défectuosités qui affectent un élément important du bâtiment et peuvent compromettre la solidité de la construction ou provoquer des difficultés importantes dans son utilisation.

Pour plus d'informations : <https://www.garantiegrc.com/fr/>